

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Convocation adressée le 10 décembre 2020

Compte rendu affiché le 8 janvier 2020

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 10 décembre 2020 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et en visio-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Présent(e)s physiquement : Nathalie PERRIN-GILBERT, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Richard MARION, Corinne SUBAI

Absentes excusées : Stéphanie LEGER, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION
Yves BEN ITAH à Richard MARION

Secrétaire : Luc SEGUIN

Le secrétaire de séance procède à l'appel nominal et la présidente constate que le quorum est atteint.

I- Examen des rapports inscrits à l'ordre du jour

1. Modalités de fonctionnement du comité syndical

Olivier CROUZET : Durant la crise sanitaire, des modalités, détaillées dans ce rapport, sont mises en place pour :

- l'organisation des assemblées délibérantes des collectivités territoriales à distance par visio conférence.
- le scrutin où le quorum est abaissé et le nombre de pouvoirs par élu augmenté.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PRESIDENCE ET COMITE SYNDICAL

3. Délégation d'attributions à la Présidence : ajustement

Olivier CROUZET : afin d'apporter plus de souplesse dans la gestion quotidienne de l'établissement, il est proposé de relever le seuil relatif à la passation et à l'exécution des marchés à un montant de 75 000 € HT au lieu de 25 000 € HT précédemment fixé, au profit de la Présidente. Ces marchés concernent des achats de fournitures ou des prestations de services, à hauteur de quatre à cinq ans au maximum par an.

Corinne SUBAI demande ce qui justifie la demande d'augmentation de cette somme.

Olivier CROUZET répond que le relèvement du seuil assure une bonne gestion et un bon fonctionnement tout au long de l'année. Le comité syndical sera informé des marchés publics.

Le rapport est adopté moins une abstention.

VIE DE L'ETABLISSEMENT

4. Deuxième confinement : point d'information aux membres du comité (pédagogie et organisation des services)

Alain JACQUON présente la situation sur les conditions de travail des enseignants et des équipes et sur les conditions d'accueil des élèves.

L'organisation est adaptée au fur et à mesure de la parution des décrets. Le rapport résume la situation présente et fait une projection sur l'avenir. Il indique les différentes actions entreprises : équipements en outils pédagogiques, expérimentation de « laclasse.com » sur un petit groupe d'élèves.

Selon la parution des décrets et la période, plusieurs modalités d'accueil en présentiel ont été mises en place à destination des différentes catégories d'élèves concernées.

Olivier CROUZET dit que la médiathèque a ré-ouvert début septembre. Des mesures de quarantaine ont été mises en œuvre pour tous les documents. Le public accueilli est constitué par les élèves et les enseignants. Les adhérents de la bibliothèque ont accès à des bases de données musicales, théâtrales et chorégraphiques très riches.

Corinne SUBAI souhaite savoir quels outils numériques sont utilisés, comment ils sont utilisés et par combien d'élèves.

Alain JACQUON répond qu'un groupe constitué de plusieurs professeurs est en phase de travail avec la Métropole sur l'adaptation de l'outil « laclasse.com » aux conservatoires.

Cécile RICHARD précise que 11 enseignants travaillent sur ce projet qui est en cours d'expérimentation.

Corinne SUBAI dit qu'il y a d'autres structures comme l'Ecole de Villeurbanne qui utilisent cet outil pour des classes de musique.

Nathalie PERRIN-GILBERT informe le comité syndical qu'elle a été attentive à une demande des enseignants lors du dernier comité technique par rapport à l'utilisation de leur propre matériel informatique lors des deux derniers confinements. Elle souhaiterait que l'on puisse donner une suite à cette demande (indemnisation, ou autre...).

5. Accueil d'élèves du dispositif Demos

Alain JACQUON rappelle le fonctionnement du dispositif Demos, dispositif national qui émane de la Philharmonie de Paris. Il a pour but d'initier des écoliers des territoires, sous forme

d'apprentissage collectif de type orchestre. L'ONL – Auditorium de Lyon a conduit cette première session sur le territoire métropolitain.

A l'issue de cette première session le conservatoire se positionne pour accueillir une partie de ces enfants qui sortent de ce dispositif et qui ont la volonté de continuer à travailler leur instrument. La réflexion s'est portée sur un accueil de proximité et sur la forme pédagogique qui amène progressivement ces enfants à intégrer le cursus du conservatoire.

D'autres dispositifs d'apprentissage collectif sont développés au conservatoire : AÏCO, à l'antenne des Etats-Unis, un orchestre à l'école Alphonse Daudet.

Cécile RICHARD explique que le conservatoire va accueillir 19 enfants sur 45. Ces enfants seront accueillis sur des dispositifs installés dans les quartiers, sur une durée de deux ans, pour les amener progressivement vers le cursus complet dispensé au conservatoire.

La tarification sera celle appliquée pour le dispositif AÏCO du 8^{ème} arrondissement, à savoir de 27 € à 127 € pour l'année selon le quotient familial.

Nathalie PERRIN-GILBERT demande comment va s'organiser le double suivi de ces enfants : suivi éducatif musical et suivi social.

Cécile RICHARD dit qu'il y aura des référents sociaux qui suivront les enfants et elle sera elle-même auprès des enseignants au titre de la charte de coopération culturelle pour suivre l'évolution du travail.

Christine TOLLET précise que, dans le cadre de la politique de la Ville, et de la charte de coopération culturelle, la Ville va soutenir les trois centres sociaux des quartiers pour mettre à disposition des accompagnateurs sociaux, de janvier à juin 2021.

Nathalie PERRIN-GILBERT demande si, d'une manière générale, il existe des postes de travailleurs sociaux dans les conservatoires, qui suivent les familles et leurs enfants.

Cécile RICHARD répond qu'un référent joue ce rôle auprès du dispositif AÏCO. Parallèlement les enseignants accompagnent sur cet aspect les élèves. Dans les conservatoires, à sa connaissance, il n'y a pas de poste de travailleur social.

Olivier CROUZET précise que les étudiants peuvent bénéficier des services de prestations sociales auprès du CROUS. Les élèves des collèges et lycées bénéficient également des services des assistants sociaux de leur établissement.

Il existe aussi quelques dispositifs de soutiens financiers au sein du conservatoire : attribution des dons et legs, bourses DRAC et CROUS pour les étudiants.

Corinne SUBAI félicite le Conservatoire pour le travail mené autour de ce dispositif. Elle souhaiterait savoir si cela essaime et avoir un retour sur le parcours de ces élèves-là.

Alain JACQUON répond que l'évaluation sera communiquée. Des enfants sont déjà élèves du conservatoire dans un dispositif pédagogique adapté à leur profil. Concernant l'essaimage, des partenariats pourront être fédérés ou développés, comme ceux avec les écoles de la Ville à travers la Charte, ceux qui concerne l'articulation du travail des musiciens intervenants auprès de nombreux élèves, le dispositif AÏCO, l'orchestre à l'école.

Nathalie PERRIN-GILBERT demande si on peut se projeter sur un dispositif de Démonstrations 2 ; en sachant que Lyon n'est pas la seule collectivité engagée dans ce dispositif. D'autres communes y participent (Bron, Vaulx-en-Velin, Décines, Givors ...).

Elle rappelle que ce dispositif est expérimental et doit permettre aux différentes institutions d'avancer dans ces dispositifs d'intégration comme tout dispositif politique de la Ville : l'objectif est de tester et en fonction des résultats des évaluations, permettre de faire évoluer une politique pérenne.

Elle proposera aux membres élus du comité syndical d'aller à une ou deux reprises sur un lieu pour voir comment se passe un temps avec un groupe.

6. Nomination d'une personnalité qualifiée à l'Académie

Alain JACQUON propose de remplacer Madame Faïza ALAMI, partie à la retraite, par Monsieur Yves COLLONNIER, nouveau principal du collège Jean Moulin.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7. Acceptation d'un don : harmonium

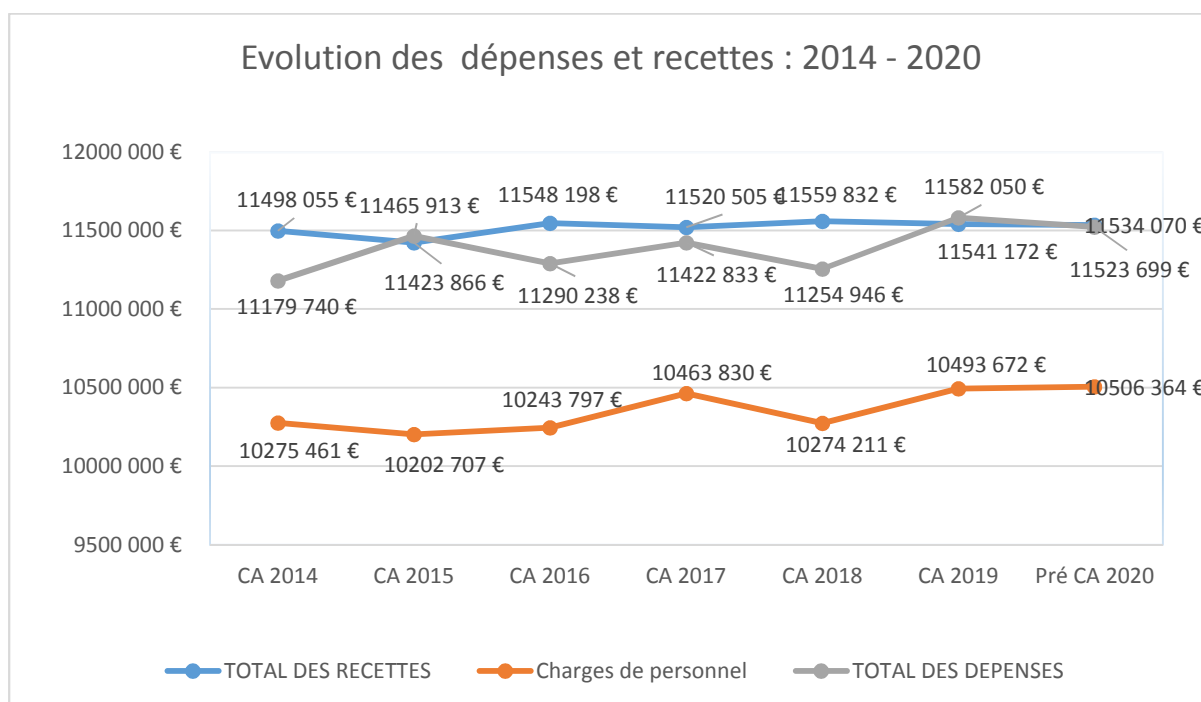
Le conservatoire a bénéficié du don d'un harmonium de Monsieur Régis CHAZOT. Nathalie PERRIN-GILBERT souhaite qu'une lettre de remerciement de la part des Membres du comité syndical soit adressée au donateur.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

8. Débat d'orientation budgétaire : exercice budgétaire 2021

Olivier CROUZET informe que le budget primitif sera présenté pour adoption à la séance du 1^{er} février prochain. Il présente l'évolution de la situation financière sur le mandat 2014-2020.



Le budget de fonctionnement de l'établissement est de 11,5 millions d'euros.

La masse salariale représente un peu plus de 91 % du budget de fonctionnement de l'établissement.

L'atterrissage 2020 est prévu à + 10.000 € en fonctionnement. Une prévision plus juste sera donnée lors de la présentation du compte administratif.

En section de fonctionnement, l'année dernière s'était terminée à - 40.000 €. Les exercices des années antérieurs étaient excédentaires.

Atterrissage 2020 : les premières estimations du compte administratif 2020 font apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 523 699,20 €	272 696,90 €
Recettes	11 534 071,07 €	403 595,29 €
Résultat 2020	10 371,87 €	130 898,39 €
Résultats antérieurs	714 007,15 €	309 030,39 €
Soldes du résultat	724 379,02 €	439 928,78 €

La section d'investissement, sur des enveloppes plus faibles, fera apparaître un solde positif, expliqué par le fait que le contexte sanitaire nous a contraints sur les dépenses d'investissement. Malgré tout, le conservatoire a poursuivi sa politique d'achats de pianos, de matériel audio-visuel et de réalisation de travaux de réfection.

Le résultat de cette année sera singulier vu le contexte sanitaire. Il s'établit à un chiffre à peu près constant entre les dépenses non réalisées et les dépenses faites en raison du contexte sanitaire.

Dépenses non réalisées : - 75.000 €

- saison publique
- prestation de service (entretien des locaux, gardiennage, enseignements dispensés par prestataires)
- pas de jurys de concours

Dépenses liées à la crise sanitaire : 60.000 €

- prestations de service supplémentaires (gardiennage suite à effractions renouvelées)
- achat de fournitures et d'équipements

Recettes non encaissées : 15.000 €

- droits d'inscription des élèves
- baisse des inscriptions lors de la nouvelle année scolaire (- 5,5 %),
- peu ou pas de mise à disposition de locaux au profit de partenaires

Perspectives 2021

Les éléments connus aujourd'hui sont les contributions au titre de la Ville et de la Métropole qui seront maintenues sur la base de 2020.

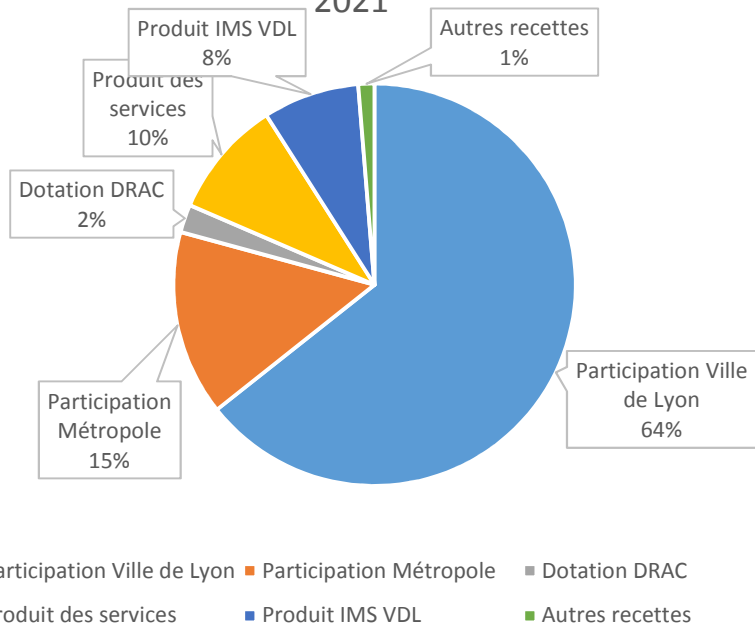
Ville de LYON : 7.426.996 € en tant que tutelle, et au titre de l'intervention en milieu scolaire : 892.829 €,

Métropole : 1.719.907 €.

Ainsi que la DRAC : 260.000 € (on ne sait pas si elle sera maintenue au même niveau que 2020)

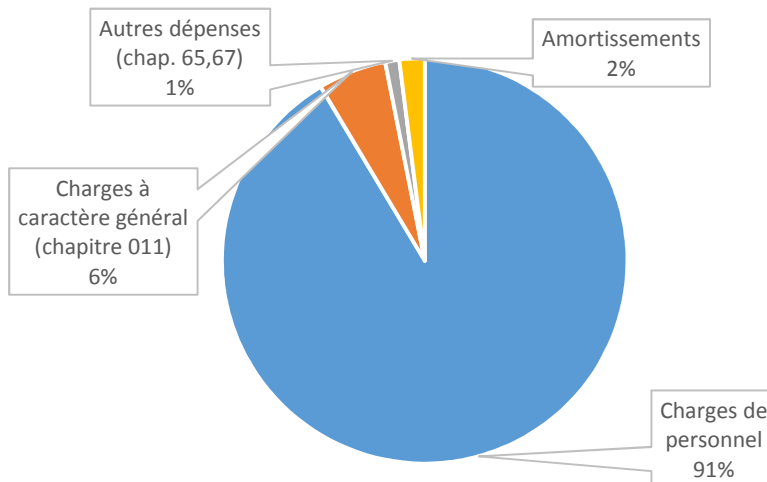
Répartition recettes de fonctionnement

2021



Répartition des dépenses de fonctionnement : 2021

Dépenses de fonctionnement : Prévisions 2021



Projection budgétaire 2021

Projections budgétaires 2021		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 544 822 €	317 000 €
Recettes	11 544 822 €	317 000 €

Les marges de manœuvre financière de l'établissement sont particulièrement contraintes pour 2021 et les années suivantes.

Parmi les raisons, on pourrait avancer :

- évolution pédagogique et artistique du Conservatoire,
- stagnation renouvelée des participations financières des différentes tutelles.
- effet ciseaux entre les charges fixes et les ressources financières,
- réduction de sa marge de développement pédagogique et culturelle,
- maintien des nécessités du service public pédagogique et artistique

Patrick ODIARD demande si une action de sensibilisation auprès des jeunes pourrait être envisagée pour compenser la perte des étudiants étrangers. Par ailleurs, il dit que sur les écoles élémentaires de la Ville de Lyon, il y a une perte d'un millier d'élèves sans explication particulière.

Alain JACQUON répond qu'il n'est pas inquiet par rapport à la baisse des effectifs et n'a pas de stratégie établie. Actuellement, il n'y a pas de déficit structurel d'inscriptions. Les sas d'entrée au conservatoire sont le cycle Découverte et le cycle pré professionnalisant.

Luc SEGUIN demande si le conservatoire paie un loyer à la Ville de Lyon, propriétaire des locaux.

Olivier CROUZET répond que le conservatoire ne paie pas de loyer pour les locaux de Fourvière. Il y a également exonération de loyer pour les antennes situées dans les locaux des écoles primaires, ainsi que l'antenne Balmont situé dans le cinéma La Duchère.

Seule, la mise à disposition du Palais Saint-Jean où se déroule l'enseignement d'art dramatique est facturée à hauteur de 20.000 € par an.

Cécile Richard dit que la saison publique du conservatoire est installée dans les salles lyonnaises pour lesquelles le conservatoire obtient assez souvent une certaine gratuité, c'est-à-dire qu'en réalité les arrhes qui sont versés ne sont pas remboursées. Certaines années, l'enveloppe consacrée à la location de salles a atteint 25.000 € ce qui représente des budgets assez conséquents. Elle souhaiterait un protocole d'accord avec la Ville pour faire baisser l'enveloppe et limiter les procédures administratives.

Nathalie PERRIN-GILBERT dit qu'il y a un nouveau règlement des salles municipales et va relayer la demande auprès du service concerné afin d'alléger la charge administrative et discuter sur les formalités d'accueil.

Alain JACQUON dit que parfois il y a nécessité de louer des plateaux de répétitions, de solliciter des grandes salles. Il serait bien pour les élèves d'avoir accès à l'Auditorium, la Maison de la Danse, l'Opéra, etc.

Corinne SUBAI fait remarquer qu'il n'y a pas de gestion prévisionnelle des emplois dans le projet d'établissement.

D'autre part, elle souhaiterait avoir un histogramme sur la répartition F/H par catégorie d'emploi.

Olivier CROUZET dit que le GVT (Glissement – Vieillesse – technicité) du conservatoire est faible (0,6 %), à distinguer de l'effet Noria.

Des arbitrages de projection des emplois sont réalisés deux fois dans l'année, au printemps et à l'automne.

La répartition des catégories d'emploi selon la répartition F/H sera communiquée.

Concernant la masse salariale, Alain JACQUON dit que l'on est à la limite du déficit structurel. Une réflexion est systématique à chaque départ à la retraite d'un agent : travail sur la reconfiguration du poste. Il est difficile de réduire la masse salariale sans toucher à la capacité d'accueil.

La réflexion à avoir est de réduire la proposition pédagogique si l'on veut faire des économies à mettre en relation avec le projet d'établissement à venir. Ce qui sera proposé au titre du projet d'établissement, c'est un développement de la capacité d'accueil.

On peut effectivement voir dans la pyramide des âges qu'il y a beaucoup de personnes qui ont plus de 55 ans, ce qui veut dire qu'il y aura un renouvellement important de personnel dans les dix ans à venir.

Corinne SUBAI souhaite connaître le calendrier pour le projet d'établissement.

Nathalie PERRIN GILBERT dit que le projet d'établissement actuel se termine fin 2021. L'année 2021 sera utilisée pour travailler à l'élaboration du nouveau projet d'établissement (2022/2026).

Durant le premier trimestre, un bilan du projet d'établissement actuel sera effectué, travail déjà en cours, et qui sera partagé ensemble.

Parallèlement, les membres du comité syndical pourraient participer à des groupes de travail thématiques pour partager des objectifs et définir des axes de travail.

Le dernier trimestre 2021 pourrait être consacré à la rédaction pour un vote fin 2021.

Alain JACQUON dit que le précédent projet d'établissement avait été travaillé collectivement par l'ensemble des équipes et piloté par le CNFPT.

Nathalie PERRIN-GILBERT souhaite organiser un temps d'échange entre les membres du comité syndical et le comité de direction du conservatoire fin janvier / début février afin de lancer la démarche « projet d'établissement ».

Il est pris acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

9. Décision modificative n° 3 – 2020

Olivier CROUZET précise qu'il s'agit d'une décision modificative technique. Elle porte sur deux points :

Suite à la mise à jour de l'inventaire physique et comptable (mobilier, instruments...). Il est proposé une augmentation de 11.000 € de la dotation aux amortissements.

Suite au contentieux judiciaire concernant les classes à horaires aménagés visant à obtenir la gratuité de cet enseignement, des provisions, visant à rembourser les familles ont été inscrites sur le budget de l'établissement.

Très peu de familles ont demandé le remboursement. Il est donc demandé la reprise sur provision pour risques et charges d'un montant de 80.000 €, ce qui permet de terminer l'année avec un budget excédentaire.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

10. Demande de subvention DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Agréé par le ministère de la Culture en 2019 (label issu de la loi sur la création, l'architecture et le patrimoine de 2016), le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon propose désormais un cursus digne des classes préparatoires aux grandes écoles, au titre du Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur.

Au sein de chacune des trois disciplines dispensées (théâtre, danse et musique), les élèves qui souhaitent se professionnaliser peuvent ainsi préparer les concours des écoles supérieures (pôles supérieurs ; Conservatoires nationaux supérieurs musique et danse ; grandes écoles européennes ; grandes écoles de théâtre et de danse).

L'objectif poursuivi est de donner la possibilité à l'étudiant de développer sa capacité d'autonomie artistique, de préciser son projet professionnel et, par là même, de le conduire à engager avec succès sa démarche d'admission dans un établissement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant.

Il est demandé à la DRAC une subvention à hauteur de 260.000 € afin de financer ce dispositif.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11. Demande de subvention Ville de Lyon – Education Nationale

Le Conservatoire de Lyon conduit des actions d'éducation artistique et culturelle en lien avec les acteurs locaux (écoles maternelles et primaires, éducation nationale, institutions).

Outre ses missions d'interventions en milieu scolaire, un partenariat est noué avec l'Orchestre national de Lyon, la Ville de Lyon et l'Education nationale, et ce depuis nombre d'années, sur le projet Chantiers de la Création musicale.

Il est demandé une subvention à hauteur de 3.600 € pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12. Demande de versement du produit 2020 des dons et legs

Chaque année, la Ville de Lyon perçoit pour le compte du conservatoire les produits de divers dons et legs institués dans le passé par de généreux donateurs au bénéfice des élèves les plus méritants de l'établissement, selon des critères d'attribution définis par les dispositions testamentaires.

Il est demandé le versement du produit 2020 des dons et legs à hauteur de 12.427 € qui bénéficiera aux élèves et étudiants du conservatoire en fonction des critères établis.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

13. Tableau des emplois : création et suppression de postes

Alain JACQUON commente ce rapport. Le tableau des emplois est modifié comme suit :

Coordination pédagogique

Afin d'avoir une meilleure transmission d'informations et d'assurer une meilleure coordination entre la direction adjointe et les équipes de professeurs, Alain JACQUON précise que la coordination pédagogique est retravaillée au sein de l'établissement.

Les missions concernées sont : le cycle Découverte, le 1^{er} cycle et les classes à horaires aménagées primaires.

Hautbois

Suite au départ du professeur de hautbois, le poste ouvert à 6h est reconfiguré à 3h30 en fonction des effectifs de cette année.

Guitare

Suite au départ de plusieurs professeurs et assistants d'enseignement artistique en guitare, ce département est presque entièrement reconfiguré.

Pôle études

Il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un assistant de gestion des études en lien avec les parcours pédagogiques proposés aux étudiants.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14. Assurance liée à la protection sociale du personnel – convention avec le CDG69

L'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour le syndicat mixte de gestion des charges financières, par nature, imprévisibles. Or, pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance.

Il est proposé d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 au contrat-cadre d'assurance groupe et jusqu'au 31 décembre 2024 afin de garantir le syndicat mixte contre les risques financiers liés au régime de protection sociale de ses agents.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15. Renouvellement de la convention : mission assistance sociale – convention avec le CDG69

L'assistante sociale mise à disposition au conservatoire est une fonctionnaire du Centre de Gestion. Elle intervient auprès des personnels. Olivier Crouzet propose d'étudier avec elle la faisabilité de la permanence pour les élèves.

Afin de poursuivre cette mise à disposition, à raison d'une journée par mois, il est proposé de reconduire cette convention.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16. Renouvellement de la convention avec le Comité des Œuvres Sociales : prestations sociales

S'agissant de l'action sociale, lors de sa création, le syndicat mixte a choisi de confier la gestion des prestations sociales allouées à ses agents à l'association Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Lyon (COS). Des conventions successives ont été signées à cet effet, la dernière concernant la période 2019 - 2020.

Il est proposé,

- de confier jusqu'au 31 décembre 2023 au COS du personnel de la Ville de Lyon la gestion des prestations d'action sociale versées aux agents du conservatoire,
- d'attribuer à cette fin au COS une subvention d'un montant de 73.477 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17. Frais de missions

Les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels du Conservatoire de Lyon sont fixées par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 et le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Par délibération n° 2007-16 du 4 juillet 2007, le Conservatoire de Lyon a attribué un dédommagement lié aux frais de déplacements des personnels dont les fonctions sont itinérantes.

Il est proposé d'appliquer les modalités de remboursement réglementaires prévues par les décrets n° 2007-23 du 5 janvier 2007 et le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifiés et d'abroger la délibération n° 2009-12 du 13 mai 2009 et la remplacer par la présente.

Corinne SUBAI : Point 2. Modalités de remboursement des frais de transport.

Concernant la nature du mode de transport pouvant être utilisé, elle apprécie que le tarif soit le critère principal. Par ailleurs, elle suggère que soit proposé en premier les modes de transports ayant le moins d'impact environnemental possible (transport en commun, train, véhicule, avion).

Point 3. Frais de repas : Elle est étonnée que soit précisé la fin de la mission mais pas le début.

Olivier CROUZET prend en considération la remarque de Corinne SUBAI concernant l'ordre de la liste des modes de transport proposés. La modification sera soumise au vote lors du comité syndical du 1^{er} février prochain.

Richard MARION soutient la remarque de Corinne SUBAI qu'il trouve essentiel. Il serait bien de rajouter une réflexion sur le besoin de se déplacer ou pas.

Le rapport n'est pas adopté et reporté à la prochaine séance pour prise en compte des suggestions.

PARTENARIATS ET CONVENTIONS

18. Décisions de la présidente

Olivier CROUZET rend compte des décisions qui ont été prises et qui concernent des locations de salles et des conventions passées avec différentes structures partenaires.

Il est pris acte de ce rapport.

19. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Nathalie PERRIN-GILBERT remercie l'assemblée pour sa participation et son implication.

La séance est levée.